

Marseille et ses environs

CHÂTEAU-GOMBERT

Le noyau villageois enfin débarrassé des camions

P.K.



Quatre voies sont concernées par les arrêtés municipaux interdisant la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes : l'avenue Dalbret, la rue Centrale et les boulevards Bara et Camoin. - / PHOTO D.R.

La nouvelle a été accueillie comme un soulagement par les riverains. Et comme une preuve que leur parole est enfin entendue. Signés le mercredi, quatre arrêtés municipaux interdisent désormais la circulation des camions dans le noyau villageois de Château-Gombert (13^e). Un sujet qui avait mobilisé les habitants du quartier à plusieurs reprises, qui voulaient voir cesser les va-et-vient des poids lourds sur les voies exiguës du village, devenu un lieu de transit pour le transport de déchets de travaux vers la carrière Palama.

"Mon premier courrier à la municipalité sur le sujet remonte à 2018, se souvient Frédéric Pinatel, président du CIQ Château-Gombert. Mais c'est une question qui animait déjà mon père, président du comité avant moi. Il y a une quinzaine d'années, une personne était morte, renversée. On subissait l'afflux de centaines de camions, venus de Plan-de-Cuques, d'Allauch, de Saint-Mitre... Le village n'est qu'un lieu de passage et ces camions avaient trouvé ici un raccourci vers l'ancienne carrière devenue une décharge autorisée. Cela causait d'énormes

problèmes de circulation, un camion et un bus ne pouvant pas se croiser sur nos voies étroites. On ne comptait plus les voitures stationnées qui se faisaient accrocher et les trottoirs étaient devenus dangereux pour les piétons, les personnes âgées ou les poussettes..."

Et c'est ce dernier point qui semble avoir conduit la municipalité à intervenir, dans une volonté "d'apaiser l'espace public". "C'est une situation qui durait depuis trop longtemps, expose Audrey Gatian, adjointe au maire (PS) en charge des mobilités et donc signataire des quatre arrêtés municipaux. *Les remontées des habitants et les démarches du CIQ ont joué un rôle moteur dans notre décision d'agir. Ces quatre arrêtés vont interdire les camions de plus de 7,5 tonnes sur la rue Centrale, l'avenue Paul-Dalbret et sur les boulevards Bara et Camoin. C'est une question de sécurité pour les habitants et de tranquillité pour les piétons qui doivent pouvoir déambuler librement sur les trottoirs.*"

Une étude de circulation menée préalablement par la Métropole a défini un schéma de contournement pour ces camions. Des panneaux devraient également faire leur apparition pour signifier l'interdiction aux conducteurs de poids lourds. "Nous attendons désormais la *publication des arrêtés*, indique-t-on du côté de la Métropole, qui doit procéder à l'installation. *Puis, dans un délai d'une semaine environ, les panneaux de signalisation seront posés.*"

Un véritable soulagement pour les habitants qui se félicitent de constater que leur parole est enfin prise en compte. "C'est une victoire qui en appelle d'autres, se réjouit Frédéric Pinatel. *L'est de la ville a parfois été oublié. Aujourd'hui, nous nous sentons enfin considérés et écoutés. Ça nous encourage à continuer à nous bouger et à pousser sur d'autres sujets comme la création d'une nouvelle école dans le quartier.*"